

30 septembre 1970, Québec

Conférence de presse à l'occasion du remaniement ministériel

M. BOURASSA: J'ai différentes choses à vous annoncer: d'abord le remaniement ministériel, par ordre. Est-ce qu'on a distribué les communiqués?

Le remaniement ministériel:

Raymond Garneau devient ministre des Finances, Bernard Pinard devient ministre de la Voirie et aussi des Travaux publics; mais à la suite d'un rapport qui m'a été soumis par Maurice Tessier, qui était ministre des Travaux publics et des Affaires municipales, il apparaît nettement préférable que ce ministère soit combiné et non simplement une fusion normale ou théorique mais une fusion réelle du ministère de la Voirie et des Travaux publics en un ministère de l'Équipement. Donc, monsieur Bernard Pinard, en attendant la formation de ce ministère de l'Équipement, devient Voirie et des Travaux publics.

M. William Tetley devient ministre des Institutions financières, fonction qui était occupée jusqu'à présent par Jérôme Choquette; M. Choquette était également ministre de la Justice et à sa suggestion, j'ai accepté que le ministère des Institutions financières soit confié (à un autre membre du cabinet. Il demeure toutefois responsable de l'Office de la Protection des Consommateurs.

M. Jean-Paul L'Allier devient ministre de la Fonction publique, portefeuille détenu auparavant par M. Raymond Garneau, tout en conservant celui des Communications.

M. Gérald Harvey, qui était jusqu'à maintenant ministre d'État à la Famille et au Bien-être social devient ministre du Revenu.

Le Dr Goldbloom devient ministre d'État responsable de la qualité de l'environnement.

M. Paul Berthiaume, député de Napierville-Laprairie est nommé adjoint parlementaire de M. Georges Tremblay.

J'ai l'intention, puisque je n'ai plus la responsabilité maintenant du ministère des Finances de prendre le portefeuille du ministère des Affaires intergouvernementales d'ici quelques semaines. Les nouveaux ministres seront assermentés demain midi.

Voilà pour le remaniement ministériel.

Autre communiqué: Mise en vigueur de la loi concernant les explosifs.

M. GIRARD: Monsieur le premier ministre, est-ce que cela ne serait de procéder immédiatement aux questions sur le premier sujet que vous avez soulevé. Il pourra le vider et ensuite passer aux autres.

M. BOURASSA: D'accord.

M. GIRARD: M. Guay.

M. GUAY: J'aimerais savoir s'il est dans votre intention de faire un autre remaniement ministériel après la session ou durant la session. Autrement dit, est-ce que vous abandonnez l'idée des super-ministères?

M. BOURASSA: Il y a eu quelques regroupements. Il y a la question du ministère de l'Équipement, du ministère des Affaires sociales et c'est pourquoi deux ministres d'État devenaient, dans les circonstances, trop nombreux et si on veut former un ministère des qui se font, il y a une réforme administrative que nous étudions en conseil des ministres. Il y a plusieurs formules qui sont étudiées. Il y a notamment la question d'un Comité de planification ou d'un Comité plénier, c'est-à-dire un comité qui est formé par l'ensemble des ministres qui discutent des priorités et de planification. Il y a deux formules actuellement qui sont étudiées par le conseil des ministres, soit qu'au sein du conseil on forme un Comité de la planification et des priorités ou soit qu'on forme un Comité plénier.

JOURNALISTE: Est-ce que c'est le présage d'un remaniement plus important dans l'année qui vient?

M. BOURASSA: Bien, c'est difficile de vous donner le calendrier fixe des remaniements successifs. Il arrive toujours des événements qui modifient la situation, mais je ne me sens pas lié disons par le fait que je fais un remaniement aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas un autre dans trois ou quatre mois. Je ne veux pas me sentir lié par un remaniement annuel.

JOURNALISTE: Gaspésie, notamment de

M. BOURASSA: C'est à dire le ministère des Travaux publics se trouve à être combiné avec le ministère de la Voirie.

M. GIRARD: M. Clift, sur le même sujet, M. Phizicky et M. Beauchamp, dans l'ordre.

M. CLIFT: M. le premier ministre, pourriez-vous expliquer les raisons pour lesquelles vous avez jugé bon d'abandonner le ministère des Finances et pourquoi vous l'avez confié à M. Garneau?

M. BOURASSA: La compétence de M. Garneau est incontestable. Vous connaissez son expérience. Il a, comme ministre d'État aux Finances, eu l'occasion de démontrer ses capacités et ses aptitudes. C'est clair que l'administration des finances aujourd'hui, au Québec, est une tâche considérable, mais je considère que M. Garneau est capable d'assumer ses nouvelles fonctions et le premier ministre demeure quand même comme chef de gouvernement impliqué dans les principales décisions qui concernent le ministère des Finances.

M. GIRARD: M. Phizicky.

M. PHIZICKY: Est-ce que M. Tetley et M. Goldbloom vont garder leurs postes maintenant, c'est-à-dire, que M. Tessier va...

M. BOURASSA: M. Gérald Harvey est nommé ministre du Revenu.

M. GIRARD: M. Beauchamp.

M. BEAUCHAMP: Je remarque qu'il y a presque autant de cumule de ministères qu'auparavant. Je voudrais savoir pourquoi vous n'avez pas jugé bon d'amener au Cabinet de nouveaux ministres?

M. BOURASSA: C'est que je me réserve la possibilité de remaniement ultérieure. Nous sommes quand même au pouvoir depuis quatre ou cinq mois. J'ai jugé que ce n'était pas le temps, disons, au moment où nous étudions le regroupement de certains ministères, de décider de la venue de nouveaux ministres au sein même du ministère. Nous sommes à examiner la réorganisation administrative. Si j'ajoute de nouveaux ministres, que ce soit un ou deux, et si par la suite des regroupements doivent se faire en fonction de la réorganisation administrative, le chef du gouvernement se trouve devant des ministres chômeurs. Alors, j'ai préféré, à l'intérieur de 22 ministres, faire les changements qui me paraissent aujourd'hui les plus importants quitte à faire une révision lorsque la réorganisation administrative sera complétée.

M. GIRARD: M. MacAndrew, M. McKensie, M. Larin et M. Cléroux, sur le même sujet.

M. MacANDREW: Est-ce que le docteur Goldbloom, même s'il devient ministre d'État chargé de la qualité de l'environnement, conserve ses responsabilités à l'Éducation et à la Santé?

M. BOURASSA: Sa principale préoccupation sera la pollution et la qualité de l'environnement. Cela ne veut pas dire que comme ministre, il ne pourra pas s'intéresser aux autres questions. Mais sa principale préoccupation sera la qualité de l'environnement.

M. GIRARD: Alors, M. McKenzie décline. Monsieur Larin.

M. LARIN: Si vous avez décidé de prendre le ministère des Affaires intergouvernementales, est-ce parce que vous avez l'intention de lui donner une nouvelle impulsion et si oui, dans quel sens?

M. BOURASSA: J'ai décidé de prendre le ministère parce que nous sommes actuellement dans une période de réforme constitutionnelle ou de négociations avec le gouvernement fédéral, de négociations bilatérales. Il est donc important que le chef gouvernement soit au premier plan informé de toutes ces questions-là et c'est ce qui m'incite – je vais le faire d'ici quelques semaines – à assumer la responsabilité d'un ministère. Il est possible qu'il y ait un ministre d'État aux Affaires intergouvernementales. Il y a quand même plusieurs fonctions qui n'ont pas trait à la négociation directe avec le gouvernement fédéral et qui pourraient être assumées par un ministre d'État.

M. GIRARD: Monsieur Cléroux.

M. CLEROUX: M. le Premier ministre, avez-vous l'intention de former un ministère de l'environnement et si oui, quand?

M. BOURASSA: Pas pour l'instant.

M. CLEROUX: Pas pour l'instant.

M. GIRARD: Monsieur Guay. Alors, je crois comprendre que le sujet est vidé en ce qui concerne le remaniement. M. le Premier ministre, je crois qu'on peut passer à un autre sujet.

M. BOURASSA: Bien, il y a la mise en vigueur de la Loi concernant les explosifs, soit le premier novembre. Le ministre de la Justice m'a dit qu'il donnerait une conférence de presse demain pour commenter les règlements qui entreront en vigueur le premier novembre.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet-là? Bon, on va passer à un autre sujet.

M. BOURASSA: Le document sur l'impact du budget fédéral pour la période 1960-1968 est rendu public. J'avais promis de le rendre public disons quelque temps après la conférence fédérale-provinciale. Alors, vous avez... Est-ce qu'il a été distribué? Il paraît que ça prend un chariot pour transporter 50 copies! Est-ce qu'il y a des questions là-dessus? Il y a un communiqué qui exprime mon point de vue sur le document.

M. GIRARD: Pendant que l'on fait la distribution du document sur le coût du fédéralisme, M. le Premier ministre, est-ce que l'on pourrait permettre à l'ensemble des journalistes de poser des questions sur d'autres sujets qu'eux auraient et qui ne font pas partie du dossier que vous avez?

UNE VOIX: Les douteurs

M. BOURASSA: Le cabinet a examiné, au cours de deux séances, différentes possibilités et l'état de la situation. Nous avons décidé de respecter l'échéancier qui avait été déterminé par le ministre de la Santé il y a une dizaine de jours, c'est-à-dire qu'il y aurait médiation et, à la suite de la médiation, il y aurait convocation de la commission parlementaire. S'il y a un échec, s'il y a impossibilité d'entente, forcément il y aurait l'action de la Législature. Alors le gouvernement a décidé de convoquer la commission parlementaire pour deux heures et demie demain après-midi pour entendre, notamment, le docteur Gingras du Collège des médecins qui a demandé à être entendu, pour entendre le docteur Robillard et pour entendre le docteur Hamel, de même que tous les autres qui voudraient donner leur point de vue à la commission parlementaire.

M. GIRARD: M. Larin.

M. LARIN: M. Bourassa, pour vous, le principe du désengagement, est-ce que vous assimilez cela à la question du complément d'honoraires uniquement ou si c'est plus que cela pour vous? C'est-à-dire que là, je songe à la nouvelle qui a paru dans le Soleil ce matin, à l'effet que vous pourriez permettre à des médecins spécialistes de se désengager tout en recevant le tarif prévu par la Régie d'assurance-maladie. Est-ce que; pour vous, c'est cela que vous signifiez par le principe du complément d'honoraires?

M. BOURASSA: Si vous vous souvenez, la semaine dernière, j'ai dit que la position du gouvernement sur le complément d'honoraires était que s'il y a un complément d'honoraires, le remboursement de la régie – c'est ce que j'ai dit la semaine dernière – ne serait pas effectué.

M. LARIN: Mais est-ce que désengagement et complément d'honoraires, pour vous, c'est la même chose? Si les médecins désengagés recevaient le tarif prévu par la Régie d'assurance-maladie, est-ce que pour vous, à ce moment-là, vous avez l'impression que le principe de la loi serait respecté?

M. BOURASSA: C'est une chose qui, je pense, aurait intérêt à être discutée à la commission parlementaire parce que si nous permettons le désengagement avec les tarifs conventionnés, il reste à voir jusqu'à quel point la Régie de l'assurance-maladie doit examiner, doit vérifier, doit exercer une surveillance ou une inspection qui, en fin de compte, limite un peu l'avantage du désengagement. C'est une chose qu'il y a à discuter avec les représentants des médecins.

JOURNALISTE: N'y a-t-il pas un article dans le bill 8...

M. GIRARD: Un instant, M. Guay avait d'abord demandé la parole.

M. GUAY: M. Bourassa, je ne saisis pas très bien la notion de complément d'honoraires parce que dans le projet de loi présenté par le gouvernement, il n'a jamais été question de complément d'honoraires. Il était question de rembourser 75% du tarif fixé dans le cas des médecins qui se désengageaient. Or, si je comprends bien, on est prêt à rediscuter la possibilité de rembourser le tarif d'honoraires complètement pour le cas du médecin désengagé.

M. BOURASSA: Non, non si je peux vous éclairer bien humblement, la question c'est que lorsqu'il y avait 75 % de remboursement, je pense qu'il pouvait rester une liberté aux patients, ce n'était pas clairement exprimé dans le projet de loi de chercher peut-être 25 % ou 40 % ou 30 %. Là vous aviez un complément d'honoraires qui était possible alors que dans la formule que le Soleil a rapportée ce matin comme étant étudiée ou considérée et on verra ça à la commission parlementaire par le gouvernement le remboursement se fait que pour les tarifs qui sont décidés par la Régie et qui s'appliquent aux médecins désengagés.

JOURNALISTE: Vous limitez l'amendement à l'article 11.

M. BOURASSA: Je crois oui, sur le plan législatif il s'ajoute.

JOURNALISTE: Ce qui veut dire en définitive que pour vous...

M. BOURASSA:] Je ne vous dis pas que c'est la position du gouvernement en l'occurrence.

JOURNALISTE: Non, non c'est-à-dire que pour vous le principe sous-jacent...

M. BOURASSA: Ce sont des choses qui m'apparaissent normalement discutables à la commission parlementaire avec les représentants des corps intéressés.

JOURNALISTE: Ce qui veut dire que d'après vous, le principe de la loi c'était le supplément d'honoraires que ça incluait et non pas le fait qu'on ne remboursait pas le désengagement.

M. BOURASSA: C'est-à-dire que le fait qu'il n'y ait pas de complément d'honoraires, le fait

que la Régie de l'assurance-maladie c'est ça qui va être discuté à mon sens le fait que la Régie de l'assurance-maladie ne veut pas rembourser plus que pour les médecins engagés. Cela suppose de la part de la Régie de l'assurance-maladie un contrôle et une surveillance, autrement vous pouvez avoir toute sorte de possibilité d'évasion et c'est là où la question du désengagement réel se pose et c'est ça qu'on veut discuter avec les représentants des corps intéressés.

M. GIRARD: M. Beauchamp.

M. BEAUCHAMP: Pour être plus clair encore si c'est possible, le gouvernement est peut-être 25 % ou 40 % ou 30 %. Là vous aviez un complément d'honoraires qui était pas prêt à revenir, le gouvernement comme tel est prêt lui à accepter, revenir sur un des articles du bill 8, de façon à permettre à la Régie de payer aux médecins désengagés des honoraires suivant le tarif, le même tarif que' les médecins engagés. Est-ce qu'on peut répondre oui à cette question?

M. BOURASSA: Le gouvernement est prêt si on lui prouve que c'est le cas, à améliorer sa loi.

M. BEAUCHAMP: C'est le cas de quoi?

M. BOURASSA: Si on lui prouve que c'est le cas, à améliorer sa loi. Je veux dire là, le gouvernement ne peut pas refuser d'améliorer sa loi, mais je vous dis que le problème qui se pose actuellement c'est que est-ce que le désengagement au même tarif avec ce que ça implique comme contrôle, comme surveillance, comme inspection, est-ce que évidemment ça signifie un désengagement comme tel et c'est ça il a des distinctions possibles qui peuvent être trouvées. Il y en a une par exemple qui me vient à l'esprit, c'est qu'en vertu de la loi, les comptes de médecin sont prescrits par trois mois lorsqu'ils sont sujets à l'assurance-maladie alors que si les médecins sont désengagés, ils sont prescrits en vertu du code de procédure civile pour cinq ans. Alors il y a une différence importante mais, seulement, cela est une tout autre question.

JOURNALISTE: En résumé, le gouvernement envisage actuellement la possibilité de payer les médecins désengagés au même tarif que les médecins engagés compte tenu des conditions de surveillance et de contrôle qu'on pourrait imposer. Le principe est que le gouvernement est prêt à envisager la possibilité de payer les médecins non engagés tarif que les médecins engagés.

M. BOURASSA: Sans complément d'honoraires?

JOURNALISTE: Ce serait pour payer les médecins non engagés au même tarif que les médecins engagés.

M. BOURASSA: Le gouvernement, pour être plus précis, est prêt à en discuter à la commission parlementaire, est prêt à écouter les représentations des corps intéressés sur les avantages de cette formule ou les désavantages.

JOURNALISTE: Le gouvernement, au cours des négociations, n'a pas encore eu le temps de se faire une idée là-dessus?

M. BOURASSA: Le gouvernement a décidé que la commission parlementaire était peut-être un endroit opportun pour examiner cette question en face de tous les groupes.

M. GIRARD: Alors, dans l'ordre, sur le même sujet: M. MacAndrew, M. Saint-Laurent de la Presse canadienne, M. Cléroux, M. Guay, M. Larin, M. Coulombe et M. Dupré.

M. MACANDREW: Pour être très clair, M. le premier ministre, la semaine dernière, à votre conférence de presse, vous avez répondu à la question; Est-ce que ça veut dire que le gouvernement est prêt à remettre en cause les articles 11, 12 et 13 du bill 8? Vous avez répondu non à cette question. Est-ce que la position du gouvernement a changé et est-ce que le gouvernement est prêt à accepter un amendement à l'article 11 du bill 8 qui concerne le désengagement?

M. BOURASSA: Si je me souviens bien, la semaine dernière, j'ai dit que la position du gouvernement était sur le complément d'honoraires. Il n'y aurait pas de remboursement de la régie si les médecins voulaient imposer un complément d'honoraires. C'est ce qui était la position du gouvernement que j'ai exprimée la semaine dernière c'est que s'il y a un complément d'honoraires, forcément il y aura deux qualités de soins. C'était ça la position du gouvernement que j'ai exprimée indépendamment des dispositions législatives 11, 12, 13, 42, 43 ou 44. Mais le gouvernement tel que l'a dit M. Castonguay est prêt, en commission parlementaire, à écouter les représentations des groupes intéressés. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement s'obstinerait à une possibilité j'ai mentionné la semaine dernière, à ce que l'ingéniosité nous permette de trouver d'autres formules qui respectent les principes et qui se trouvent à répondre à l'inquiétude de certains groupes. Cela a été la position que j'ai exprimée la semaine dernière. M. Castonguay a dit que les trois échéances étaient la médiation, la commission parlementaire et, faute d'entente, la Législature, c'est la position actuelle du gouvernement. Nous sommes prêts à aller en commission parlementaire pour écouter, nous avons discuté. Nous aurions des questions à lui poser à la commission, parlementaire, des clarifications sur ce plan-là. Alors, nous sommes prêts à l'écouter, demain après-midi ou demain soir ou vendredi.

UN JOURNALISTE: Mais, M. Castonguay, si je peux me permettre, a je pense, précisé que la médiation se faisait dans le contexte de la loi. Et je pense également qu'à votre dernière conférence de presse l'interprétation unanime des journalistes ici, était que la loi resterait ce qu'elle est. Est-ce qu'il est maintenant question que la loi soit modifiée et qu'elle ne soit plus ce qu'elle est.

M. BOURASSA: Si vous référez à la semaine dernière, vous allez voir que le principe que j'ai énoncé c'est: pas de remboursement s'il y a un complément d'honoraires. C'est ça la position du gouvernement que j'ai énoncée la semaine dernière. Et nous sommes prêts, en commission parlementaire, à écouter les représentations. Autrement, si je dis: Nous ne sommes pas prêts à vous écouter. Pourquoi viendront-ils?

M. BEAUCHAMP: Mais ce que le gouvernement a voté contre ...

M. GIRARD: Un instant, M. Beauchamp, c'est parce qu'il y en a au moins cinq ou six qui n'ont pas encore posé de questions là-dessus et qui ont demandé la parole. Vous avez déjà posé des questions. Si vous voulez je vais vous prendre tout de suite après. D'accord?

Alors, il y a M. Saint-Laurent qui attend depuis très longtemps. C'est à son tour. Ensuite il y aura M. Cléroux, M. Guay, M. Dupré et M. Coulombe. M. Saint-Laurent.

M. SAINT-LAURENT: Alors, M. Bourassa, juste une question d'information.

M. BOURASSA: C'est ce qu'on voudrait discuter à la commission parlementaire. C'est pour ça que tantôt je vous disais que là, est-ce que – et ça va être discuté et le président de la régie va être là – est-ce que disons le contrôle et la surveillance de tarifs uniformes ne se trouvent pas disons à affecter un peu le désengagement réel. Alors là, il y a des questions de modalités qu'on veut examiner.

M. GIRARD: M. Cléroux.

M. CLEROUX: Cette nouvelle proposition, monsieur le Premier ministre, n'est pas une proposition ...

M. BOURASSA: Je m'excuse, c'est une chose qui peut-être discuté à la commission parlementaire. Ce n'est pas une proposition du gouvernement...

M. CLEROUX: Cette nouvelle chose qui peut être discutée à la commission parlementaire c'est la vôtre ou c'est celle du Dr Robillard? Quelle différence doit-il exister à ce moment-là entre les médecins engagés qui reçoivent les honoraires et les médecins désengagés qui vont recevoir 100 % des honoraires?

M. BOURASSA: Disons que le Dr Robillard, à la commission parlementaire demain aura l'occasion d'exposer son propre point de vue sur cette question.

M. GIRARD: M. Guay.

M. GUAY: Ce qui revient à dire là que vous êtes prêt à améliorer la loi, c'est-à-dire en respectant l'esprit et en changeant la lettre. En définitive, ce que la loi, à l'heure actuelle, ne leur permet pas, de rembourser les médecins désengagés. Vous, vous dites qu'on pourrait améliorer la loi en permettant de rembourser les médecins désengagés à condition que les médecins désengagés s'engagent à ne pas fixer d'honoraires plus élevés que les tarifs de la régie.

M. BOURASSA: C'est ça qu'on aura l'occasion d'expliquer demain à la commission.

M. GUAY: Or, d'après vous, ça, ce n'est pas une modification à l'esprit de la loi, c'est une modification purement à la lettre.

M. BOURASSA: On expliquera tout cela demain après-midi.

M. GIRARD: M. Clift, M. Dupuis, M. Coulombe. M. CLIFT.: M. le Ministre, je voudrais savoir quel sens peut avoir un désengagement s'il n'est pas accompagné d'une loi de dépassement d'honoraires. Je ne vois pas le docteur Robillard se tirer en l'air avec une affaire comme cela.

M. BOURASSA: On l'entendra demain. On verra ce qu'il dira.

M. GIRARD: M. Coulombe.

M. COULOMBE: Monsieur...

M. BOURASSA: Il y a des distinctions que je vous ai apportées tout à l'heure sur la prescription des comptes, jusqu'à quel point le syndicat lie dans le cas de l'engagé, dans le cas du désengagé, il y a certaines distinctions qu'on peut trouver entre deux formules.
M. Coulombe.

M. GIRARD: M. Coulombe. M. Clift, pouvez-vous répéter votre suggestion, nous ne l'avons pas comprise?

M. CLIFT: Certaines différences au point de vue professionnel, le désengagement.

M. BOURASSA: Que voulez-vous dire « au point de vue professionnel »?

M. CLIFT: En tant que contrôle de la régie, en tant que...

M. BOURASSA: Je vais vous dire: contrôle de la régie sur les tarifs eux-mêmes, c'est de cela que nous voulons discuter avec les représentants des corps intéressés.

M. CLIFT: Sur l'acte professionnel, sur l'acte médical?

M. BOURASSA: Sur l'acte médical, sur la liberté professionnelle, cela a été longuement discuté, il y a la surutilisation, il y a la qualité de Pacte, ce sont des choses qui pourraient être discutées avec les intéressés, et qu'on a discuté au conseil des ministres.

M. GIRARD: M. Dupré, M. Larin, M. MacPherson et M. Guay. M. Beauchamp aussi. Dupré.

M. DUPRE: J'aurais plusieurs questions. Est-ce qu'on peut dire si à l'heure actuelle le gouvernement n'a pas changé sa position avant la séance de la commission parlementaire?

M. BOURASSA: La position du gouvernement est qu'à la commission parlementaire il est prêt à écouter les intéressés pour voir s'il a lieu ou s'il y a possibilité d'améliorer la loi.

JOURNALISTE: La même position que la semaine dernière?

M. GIRARD: Un instant, M. Phizicky, il y a M. Larin avant vous, et il y en a trois ou quatre autres?

M. DUPRE: Ma deuxième question: est-ce qu'hier vous avez fixé la date d'entrée en vigueur du régime de l'assurance-maladie, parce que la semaine dernière, vous aviez dit qu'il y avait d'excellentes chances pour que la chose soit faite?

M. BOURASSA: Vous savez que j'ai toujours mentionné depuis le mois d'août que nous avons une échéance, il n'y a pas de changement là-dessus.

M. DUPRE: Est-ce qu'on peut connaître l'échéance, M. le M. BOURASSA, Pas aujourd'hui.
UNE VOIX: 1er novembre.

M. GIRARD: M. Larin.

M. LARIN: Dans l'hypothèse soulevée par Le Soleil, ce matin, les médecins désengagés recevaient le même tarif que ceux qui étaient engagés ou conventionnés. Est-ce que ou si les normes, selon vous, si jamais une formule semblable était discutée, est-ce qu'il faudrait aussi que les normes décidées par la Régie s'appliquent aussi aux médecins désengagés? C'est-à-dire qu'il y a tarif, bien, mais en même temps est-ce que vous trouveriez nécessaire que les règles s'appliquent également aux médecins désengagés?

M. BOURASSA: Nous avons longuement discuté de cette question avec les responsables de la Régie de l'assurance-maladie, pour la protection de la population, la protection de la Régie de l'assurance-maladie et également les médecins sont intéressés sur cette question et c'est là qu'on voit l'avantage d'en discuter en commission parlementaire devant l'opinion publique, en fin de compte, de voir exactement ce que cela peut signifier.

M. GIRARD: M. Beauchamp

JOURNALISTE: Vous avez quand même donné une certaine opinion sur la question des principal que le gouvernement voulait sauvegarder en votant le bill 8, c'était sur la question des clauses de désengagement, c'était d'empêcher le supplément d'honoraires. Est-ce que ça veut dire que le gouvernement a voté contre ce qu'il ne voulait pas en empêchant le remboursement d'honoraires aux médecins non-engagés? Est-ce que le gouvernement ne savait pas sur quoi il votait à ce moment-là?

M. BOURASSA: C'est une présomption que j'admets de votre part, que le gouvernement ne savait pas, sur quoi il s'engageait, mais que je ne peux pas accepter. Vous avez une question de définition entre médecins engagés, médecins participants au programme. C'est une question de définition de termes. Vous avez participation, vous avez engagement. Et j'ai dit une demi-douzaine de fois tout à l'heure que c'est précisément ce qui est l'objet d'une discussion actuelle. Qu'est-ce que ça veut dire l'engagement et le désengagement et la non-participation? C'est ça qu'on veut discuter demain à la commission parlementaire; avec ceux qui sont directement impliqués.

M. BEAUCHAMP: Est-ce que vous pourriez m'expliquer la différence qu'il y a entre participation et engagement? C'est une notion que je n'ai pas eu l'occasion de voir dans la loi.

M. BOURASSA: Un non-participant, à mon point de vue, c'est celui qui ne serait pas soumis aux normes et aux règles de la Régie de l'assurance -maladie. Lui, le non-participant pourrait charger ce qu'il veut. S'il veut charger 500 \$ pour une grippe, il peut le faire, mais il ne reçoit rien de la Régie. Alors qu'un participant que ce soit sous une forme engagée, une forme moins engagée ou désengagée, lui serait tenu aux normes de la loi.

M BEAUCHAMP: Est-ce que cette distinction- là existe dans le bill.8 actuellement?

M. BOURASSA: Il y a la question entre des participants et des non-participants, mais la sous-distinction n'existe pas actuellement et on voudrait en discuter.

M. GIRARD Il y a M. MacPherson, M. Malcom Reid, ensuite M. Guay et M. Dupré qui n'ont pas encore posé de questions.

JOURNALISTE: Juste une courte question. Est-ce que les centrales syndicales ont, été invitées à la réunion de demain aussi?

M. BOURASSA: J'aimerais mieux la réserver, soit que je la fasse moi-même, soit que le ministre de la Santé la fasse demain.

M. GIRARD: M. Beauchamp.

M. BEAUCHAMP: Vous avez dit tout à l'heure, si j'ai bien compris, que le principe

M. BOURASSA: Ils vont être au courant de la réunion. Ils ne sont pas convoqués formellement, disons, il y a le Dr Gingras qui a demandé à être appelé, à être entendu, mais c'est clair que les centrales syndicales vont avoir l'opportunité de donner leur point de vue si elles jugent opportun de le faire.

M. GIRARD: M. Reid.

M. REID. M. le premier ministre, en écoutant cette nouvelle hypothèse qu'on discute depuis tout à l'heure, dans la discussion vous avez dit l'idée dont Le Soleil parle aujourd'hui, mais en dehors du fait que c'est mentionné dans Le Soleil, d'où vient-elle cette nouvelle hypothèse? C'est l'hypothèse de qui, qu'est-ce qui a glissé cela dans la discussion? Est-ce que ce sont les médecins, est-ce que c'est vous-même ou...?

M. BOURASSA: C'est une hypothèse... de dire l'individu exact qui a soulevé... c'est une hypothèse qui a toujours existé sous une forme ou sous une autre. Vous avez...

JOURNALISTE: Est-ce que vous pouvez dire de quel côté il est? Est-ce qu'il fait partie du gouvernement ou est-ce qu'il fait partie du groupement des médecins?

M. BOURASSA: Lorsque vous entendrez le Dr Robillard, demain, exposer son plan désengagement, vous pourrez constater si l'idée vient de lui ou non. Mais je ne voudrais pas dévoiler le plan du Dr Robillard à l'avance. Je ne vous dis pas que c'est...

JOURNALISTE: C'est parce que vous le connaissez.

M. BOURASSA:] Je ne vous dis pas oui, il me l'a soumis à plusieurs reprises. Mais je ne vous dis pas que c'est ça qu'est l'hypothèse du Dr Robillard.

JOURNALISTE: Puisque on en parle c'est que ça existe.

M. BOURASSA: Pardon?

M. GIRARD: Puisque on en parle cela existe, dit-il.

JOURNALISTE: Alors, quelqu'un y a pensé.

M. BOURASSA: C'est évident que cela a été discuté au Conseil des ministres. Est-ce que c'est le premier ministre, est-ce que c'est un autre ministre...

JOURNALISTE: C'est ma question, justement.

M. BOURASSA: La question, vous savez qu'une délibération du Conseil des ministres...

M. GIRARD: M. Guay, M. Dupré, M. Saint-Laurent, M. Phizicky.

M. GUAY: M. Bourassa, j'aurais une question à vous poser. En fait, c'est la même... Premièrement, est-ce que j'ai bien compris que désormais, selon cette hypothèse, cette idée qui a jailli un peu partout, il y aurait trois sortes de médecins. Il y aurait les médecins participants, qui pourraient être soit engagés ou soit désengagés. Il y aurait également les médecins non participants. Et je suppose que là, on aura des pourcentages de 3 % ou 4 % qui pourront être dans les participants, mais...

M. BOURASSA: Il n'y a pas de pourcentage là-dedans.

JOURNALISTE: Mais, il y a vraiment trois sortes de médecins finalement. Le médecin participant non engagé qui, lui, ne peut pas charger plus cher que le tarif et le médecin non participant qui pourra charger ce qu'il veut.

M. BOURASSA: Dans la loi actuelle, il y a deux sortes de médecins.

JOURNALISTE: Mais là, d'après ce que vous venez de dire il y aurait trois sortes de médecins.

M. BOURASSA: Non, non. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que c'était une chose qu'on pouvait étudier. Vous m'avez posé la question sur la nouvelle du Soleil.

JOURNALISTE: Mais Le Soleil ne parlait pas de participant et de non participant.

M. BOURASSA: Je viens de dire que cela a été discuté au Conseil des ministres. C'est une possibilité parmi beaucoup d'autres, on a discuté au Conseil des ministres toute la question de la liberté professionnelle.

JOURNALISTE: Dans ces possibilités, il y aurait...

M. BOURASSA: On a discuté au conseil des ministres toute la question de la liberté professionnelle, toute la question des honoraires, quel jeu qu'on avait dans la question des honoraires par rapport à la loi actuelle, la question de la qualité de l'acte, la surutilisation, les différentes formes de désengagement, du complément d'honoraires un tas d'autres questions qui ont été discutées. Je ne dis pas que c'est la politique du gouvernement.

JOURNALISTE: D'accord.

M. BOURASSA: On convoque la commission parlementaire; c'est une chose qui, à mon sens, pourra être discutée.

JOURNALISTE: Mais dans cette hypothèse des astuces dont, nous parlions l'autre jour, cela pourrait être une astuce...

M. BOURASSA] Quelles astuces?

JOURNALISTE: C'est ça que je vous dis. Il pourrait participant et le médecin participant. Le médecin participant pourrait être soit engagé soit non engagé. Deuxième question, un des trucs dans le désengagement, c'était que dans le premier projet de loi, le médecin non engagé qui recevait 75 % d'honoraires, c'était le patient qui payait le médecin et c'était le patient qui était remboursé par la régie. Or, dans la ou nouvelle hypothèse, la nouvelle astuce, 4 médecins participant non engagé...

M. BOURASSA: C'est une hypothèse ou une astuce?

JOURNALISTE: C'est une hypothèse remplie d'astuces! Dans cette hypothèse-là, le médecin non engagé participant, est-ce que ce serait le patient qui serait remboursé ou le médecin directement par la régie?

M. BOURASSA: C'est ça que l'on veut discuter.

JOURNALISTE: Vous voulez discuter de cela également: Qui va être remboursé?

M. BOURASSA: C'est ça.

JOURNALISTE: D'accord.

M. GIRARD: Monsieur Dupré.

M. BOURASSA: Ou les deux ensemble ou l'un ou l'autre.

M. GIRARD: M. Dupré.

M. DUPRE: M. Bourassa, j'aurais trois questions à poser. J'aimerais savoir si le mandat de la commission va être limité dans le temps?

M. BOURASSA: Bien, en fonction de l'échéance qu'on s'est fixé.

M. DUPRE: Vous ne pouvez pas nous dire actuellement combien de temps pourraient durer les travaux de la commission?

M. BOURASSA : Pas aujourd'hui.

M. GIRARD: Deuxième question.

M. DUPRE: Deuxième question. J'aimerais savoir combien coûteraient à la Régie de l'assurance-maladie les changements effectués s'ils étaient acceptés par l'Assemblée nationale?

M. BOURASSA. Cela ne coûterait rien. Quels changements?

M. DUPRE: Tous les formulaires qui sont prêts déjà. M. BOURASSA: Je ne comprends pas votre question. UNE VOIX: Les cartes « chargex ».

M. DUPRE: Les formulaires qui ont été préparés et tout ça. M. GIRARD: Toute la documentation...

M. DUPRE: En d'autres termes, est-ce que le président...

M. BOURASSA: Je ne pense pas que la somme soit...

M. DUPRE: ...de la régie croit que c'est physiquement possible de faire ça?

M. BOURASSA:] Bien, là, disons qu'il nous dira cela demain.

M. DUPRE: Bon.

M. GIRARD. Troisième question.

M. DUPRE: Maintenant, la troisième question. J'aimerais savoir si entre temps, le temps durant lequel les médecins vont discuter à la commission parlementaire, si le gouvernement va prendre des mesures pour surveiller ce qui se passe dans les hôpitaux? Parce que les spécialistes actuellement se préparent, dans l'éventualité d'un affrontement... Est-ce que le gouvernement se prépare

M. BOURASSA: Le premier souci du gouvernement, c'est de protéger la population. C'est pourquoi j'ai annulé mon voyage aux États-Unis sauf celui que je devais faire à New York.

M. GIRARD: Il y a M. Saint-Laurent.

M. BOURASSA: Je serai remplacé par Gérard-D. Lévesque Bill Tetley, qui est ministre des Institutions financières et Claude Simard, qui est ministre d'État de l'Industrie et du Commerce. Le voyage est reporté à une date ultérieure.

M. GIRARD: Il y a M. Saint-Laurent, M. Phizicky, M. Guay et disons que cela pourrait être la dernière question sur l'assurance-maladie, celle de M. Guay. M. McKenzie, vous avez une question? Après M. Guay, disons que ce sera la dernière question là-dessus parce qu'il y a quand même une demi-heure que nous en parlons.

M. SAINT-LAURENT: M. Bourassa, M. Castonguay s'est opposé, depuis le début de toute cette affaire, il s'est opposé catégoriquement à ce qu'il y ait deux qualités soins au Québec. Alors

l'hypothèse des médecins non-participants, cela rejoint exactement cette chose-là de deux. Alors comment pouvez-vous vous-même considérer cette hypothèse?

M. BOURASSA:] Cela existe déjà dans la loi et cela existait dans l'autre loi. Cela a été adopté par tous les partis, sauf le Ralliement créditiste.

M. GIRARD: M. Phizicky.

M. PHYZICKY: M. Guay a déjà posé ma question.

M. BOURASSA: Bon. Cela va pour l'assurance-santé.

JOURNALISTE: Une seconde, une seconde. En fait, si on a bien lu les documents, les tarifs ne sont pas en »?- _ gnt~s nar les médecins.]

M. BOURASSA: Non. Cela, c'est une autre question à discuter avec eux la parité avec l'Ontario.

JOURNALISTE: C'est justement. Mais c'est une question qui sera assez longue à discuter. Est-ce qu'il y a possibilité que si vous réussissez à vous entendre sur les astuces, est-ce qu'il y a possibilité que de façon temporaire, il y ait des tarifs de fixés de façon que la Loi de l'assurance-maladie soit en vigueur dans un délai raisonnable?

M. BOURASSA: Ce serait une bonne question que nous pourrions poser au docteur Robillard demain.

JOURNALISTE: Il n'y a aucun communiqué là-dessus!

M. BOURASSA: Pour le moment, je me rends à New York jeudi et vendredi.

JOURNALISTE: Mais cela reste une autre hypothèse. Maintenant la session, est-ce que la date est toujours le 27 octobre? Il n'est pas question d'avoir une session hâtive?

M. BOURASSA: La session ordinaire?

JOURNALISTE: Ou une session extraordinaire.

M. BOURASSA: Cela dépendra de ce qui arrivera à la commission parlementaire.

JOURNALISTE : façon, vous êtes obligés de modifier la loi. Si vous vous entendez pour l'améliorer, vous êtes obligés de la modifier. Alors, cela vous demandera une session.

M. BOURASSA: S'il y a modification de la loi, oui. C'est clair que si nous modifions la loi...

M. GIRARD: M. Guay...

JOURNALISTE: Vous n'attendrez pas au 27 octobre?

M. BOURASSA: Ce sont les ententes qui déterminent la mise en vigueur de la loi.

M. GIRARD: M. Guay, vous pourriez peut-être demander une entrevue.

M. GUAY: Non mais à ce moment-là, est-ce que vous allez attendre au 27 octobre? Si vous vous entendez rapidement en commission parlementaire pour faire des modifications et que tout le monde est d'accord, allez-vous attendre à la fin du mois?

M. BOURASSA: Tout dépend de la date que nous nous sommes fixée.

M. GIRARD: M. McKenzie, M. Winter. Ce sera les deux dernières questions sur ce sujet.

M. McKENZIE: M. le Premier ministre, est-ce que le gouvernement a mis au point un projet de loi pour faire face à un rêve possible des médecins?

M. BOURASSA: Le gouvernement, s'il est moindrement prévoyant doit envisager toutes les alternatives. Mais même s'ils s'entendent à la commission parlementaire.

JOURNALISTE: Et j'aurais une deuxième question, vous faites souvent allusion au supplément d'honoraires n'est-ce pas que le gouvernement n'acceptera jamais selon l'essence le tarif pour un acte quelconque ou est-ce que ça peut également tenir par exemple au nombre de visites ou je m'exprime très mal, mais je veux dire, est-ce que ça pourrait toucher les normes également, c'est-à-dire qu'il y a deux façons dont ça pourrait coûter plus cher à la Régie.

M. BOURASSA: Je ne crois pas à différentes normes pour les médecins du moment qu'on affaire à la Régie de l'assurance-maladie, on ne peut pas avoir des normes pour certains médecins et d'autres médecins.

JOURNALISTE: Pour prendre un exemple précis, supposons c'est peut-être un exemple ridicule, supposons que pour un rhume la Régie rembourse pour trois ou quatre visites...

M. BOURASSA: Elle ne peut rembourser dix visites pour un médecin désengagé et cinq pour un médecin engagé, les deux étant participants.

JOURNALISTE: Cela répond à la question. Merci. M. GIRARD: M. Winter.

M. WINTFR: Est-ce qu'on peut supposer, M. Bourassa, maintenant que le danger d'une grève des spécialistes était écarté au moins pour un avenir prochain.

M. BOURASSA: C'est la première question qu'on va poser au Dr Robillard demain.

M. GIRARD: Alors, messieurs, on passe à un autre sujet parce que le temps est limité.

JOURNALISTE: Est-ce qu'on peut parler plus sur l'assurance-maladie?

M. GIRARD: Écoutez, il y a d'autres sujets dont le premier ministre voulait nous parler. Moi je n'ai absolument pas d'objection...

JOURNALISTE: Ils sont plus intéressés par l'assurance-maladie...

M. BOURASSA:] Dison, il y a convocation, dans les interviews tantôt, parce que j'ai une réunion, dans les interviews individuels, je n'ai pas d'objection à répondre aux questions, je pense que ça fait une bonne demi-heure que je traite de l'assurance-maladie.

M. GIRARD: Oui, c'est que messieurs, on est quand même limité dans le temps. Lorsqu'on a une heure pour la conférence de presse et qu'il y a plusieurs sujets et qu'on en prend trois quarts d'heure pour un sujet et qu'on a couvert pas mal tout le champ et prit de la loi. Est-ce qu'à votre esprit un supplément d'honoraires ça veut dire seule que vous pouvez revenir, messieurs de l'électronique avec vos questions particulières au cours de la période que vous voulez consacrer, je pense bien.

JOURNALISTE: Est-ce que le premier ministre nous annonce les autres choses qu'il a annoncé, mais si on veut revenir sur l'assurance-maladie pour une question...

M. GIRARD: S'il reste du temps d'accord.

M. BOURASSA: Alors il y a une réunion de coordination à Montréal, vendredi prochain au sujet de l'aéroport, en présence du chef du gouvernement québécois, de même que MM. Tessier et Levesque et MM. Jamieson, ministre des Transports fédéral et Jean Marchand et Charles Drury, contrôleur fédéral du Trésor, une réunion importante pour rencontrer l'échéance de 1974 pour l'aéroport Sainte-Scholastique.

M. GIRARD: Est-ce que cette réunion-là s'inscrit dans un ordre d'échéancier très précis. Est-ce que c'est pour entreprendre les travaux comme tels.

M. BOURASSA: C'est-à-dire c'est une réunion déterminante pour débloquer la construction et l'amorce des travaux.

M. GIRARD: Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce même sujet?

M. BOURASSA: Il y a une nomination, Alcide Courcy, ancien député est nommé à Rexfor comme membre de Rexfor, membre de la Société de récupération et d'exploration forestière. [Rapports en français dans une entreprise]

M. BOURASSA: Alors, voilà pour les annonces que j'avais à vous faire sur l'assurance-maladie, le remaniement ministériel, les explosifs, l'aéroport de Sainte-Scholastique de même que sur les modifications au voyage que je devais faire aux États-Unis.

M. GIRARD: M. le premier ministre, plusieurs collègues ont des questions sur d'autres sujets. Alors, M. Beauchamp, M. Guay, M. Larin, M. MacAndrew et M. Poisson.

M. BEAUCHAMP: M. le premier ministre, est-ce que le gouvernement a l'intention d'offrir un emploi au monsieur qui a essayé d'appliquer votre politique de la langue française comme langue de travail?

M. BOURASSA: Lequel?

M. BEAUCHAMP: Celui qui a été congédié à Montréal parce qu'il a rédigé ses

M. BOURASSA: Laquelle? Je ne suis pas au courant. Vous n'êtes pas au courant du nom de l'entreprise?

M. BEAUCHAMP: J'ai oublié le nom mais cela a été publié dans les journaux.

M. BOURASSA: Je ne connais pas.

M. LARIN: Est-ce que vous avez l'intention de faire une enquête sur les fuites qui se sont produites au ministère des Affaires intergouvernementales et qui ont permis la publication dans la Presse de fin de semaine du document sur le coût de la constitution ou de la confédération.

M. BOURASSA: Oui, nous avons fait enquête. J'en ai discuté avec le sous-ministre des Affaires intergouvernementales qui m'a dit que c'était la première nouvelle qu'il avait mais je pense que le Devoir avait publié les quinze premières pages du document quelque temps auparavant. Le PQ en, parlait comme s'il avait le document entre les mains. L'Union Nationale l'avait au temps où elle était au pouvoir. Disons que ce n'est pas une surprise absolue que finalement il sorte dans un journal quand le tiers est déjà paru et que tout le monde en parle avec chiffres précis à l'appui. J'en ai discuté avec le ministre des Affaires intergouvernementales.

M. GUAY: Je voudrais revenir sur l'assurance-maladie. J'aimerais poser américaine. Une question qui a été abordée tout à l'heure. On parlait de la protection population. Je sais fort bien qu'à l'heure actuelle, il se fait les patients dans les bureaux des spécialistes. J'aimerais savoir s'il y aura des de la pressions sur enquête a de ces pressions qui atteignent parfois des sommets incroyables dans le cas de fera e enceintes entre autres. Je parle en connaissance de causes évidemment mais j'ai vu d'autres cas. Quand les spécialistes par exemple prescrivent des somnifères.

M. BOURASSA: Si cela a trait à vos femmes, je vais m'en occuper personnellement mais de façon générale, ça relève du ministre de la Justice.

M. GUAY: Quand on est rendu au point où des spécialistes prescrivent des somnifères à des femmes enceintes parce qu'elles sont inquiètes, je sais que ces pressions se font dans toute la province sur les patients. Je me demande si là, ce n'e t pas d'intérêt public.

M. BOURASSA: Il faudrait que l'on prenne note de ça. Le président du Collège des médecins doit venir demain à la commission. On lui a demandé de comparaître. J'espère que je me souviendrai de poser la question, si vous me permettez, et c'est une bonne question que l'on pourrait poser au Collège des médecins.

M. GIRARD: M. Guay pourra se charger de vous le rappeler demain après-midi.

M. BOURASSA: Si j'étais absent pour d'autres raisons, je le signalerai à M. Castonguay.

M. GIRARD: M. MacAndrew. Ensuite, M. Poisson, M. Coulombe, Mlle Altsbuhl, M. Reid, M. Phizicky. Alors, M. MacAndrew.

M. MacANDREW: Il semble que la compagnie General Motors, si on se fie aux journaux, je pense à La Gazette de samedi. La compagnie General Motors a refusé que dans la convention collective actuellement en négociation, il y a un article précisant: 1) Qu'à Sainte-Thérèse, la langue de travail était le français; 2) que des griefs survenant dans l'application de la convention collective devrait être soumis -à un arbitre de la langue française. Est-ce que vous considérez que l'attitude de la compagnie General Motors va directement à l'encontre de votre politique pour faire du français la langue de travail au Québec?

M. BOURASSA: J'en ai parlé avec le directeur de personnel de la compagnie que j'ai rencontré hier matin, ou mardi, j'ai rencontré environ 140 directeurs de personnel, quelles que soient les préoccupations que peut avoir le chef du gouvernement actuel, il n'oublie pas la priorité du français comme langue de travail - j'ai discuté quelques heures avec eux, une rencontre qui s'est poursuivie dans l'après-midi en différents groupes de travail.

J'en ai discuté également avec le président de la FTQ à mon bureau, hier après-midi, à Montréal, M. Louis Laberge qui m'a appelé et il m'a dit tantôt qu'il ferait une conférence de presse sur ces questions-là. J'ai demandé qu'on soumette les cas concrets de refus de la compagnie, parce que le français comme langue de travail c'est un principe avec lequel nous sommes entièrement d'accord. Mais, d'une façon précise, cela veut dire quoi? On m'a soumis deux cas. Le cas de la version officielle que j'ai discutée avec la compagnie la compagnie était d'accord avec moi est le cas des négociations en français avec un traducteur payé par la compagnie. Alors s'il y a d'autres cas concrets comme ceux-là, soit que je m'en occupe personnellement dans la mesure où mes 24 heures puissent être étirées ou soit que l'Office de la langue française ou que d'autres puissent s'en occuper. Et j'ai dit que de ce côté-là j'étais disponible au président de la FTQ.

JOURNALISTE: Mais l'inclusion ou la non-inclusion dans la convention collective d'un article prévoyant que le français est langue de travail et que les arbitres des griefs seront de langue française.

M. BOURASSA: Une version que j'ai eue, c'est que le syndicat - je ne dis pas que c'est exact - mais voulait qu'entre Anglais ils parlent français. Est-ce vrai? Est-ce faux? Il peut arriver que des gens viennent de Pittsburg ou de Détroit. General Motors, c'est à Détroit la maison mère qui évidemment parlent à un autre en anglais, là, il reste à voir les implications de cela. Il est clair que c'est une priorité pour nous. J'en ai parlé au banquiers lundi. J'étais, hier, à une réunion des directeurs de personnel. J'en parle en toute occasion avec tous les dirigeants d'entreprises. Alors, quand il y a des faits précis, j'ai rencontré les chefs syndicaux qui ont fait plusieurs suggestions pratiques. Le ministère des Affaires culturelles a créé des groupes de travail. Alors, je pense qu'il n'y a pas un gouvernement dans l'histoire du Québec qui a autant fait en cinq mois pour le français comme langue de travail que le gouvernement actuel.

M. GIRARD: M. Poisson.

M. POISSON: Concernant l'assurance-maladie, serait-il possible demain, aux membres du Front commun syndical de témoigner devant la commission? Oui ou non?

M. BOURASSA:] Je n'ai pas compris, je m'excuse.

M. POISSON: Est-ce que demain il serait possible aux membres...

M. BOURASSA: Ah oui, oui.

M. POISSON: ... du Front commun syndical de témoigner devant la commission?

M. BOURASSA: Ce sera possible, je veux dire demain, c'est le président, le docteur Fortier, qui fixera l'agenda, mais il est évident qu'ils auront droit de parole; est-ce que c'est demain, demain soir ou un peu plus tard? Je ne peux pas vous le dire.

M. GIRARD: M. Guay.

M. GUAY: Concernant un autre sujet. Est-ce que le budget qui avait été prévu pour la construction d'habitations à loyer modique en Gaspésie a été augmenté récemment?

M. BOURASSA: Tout ce que je peux vous dire, c'est que les dernières informations que j'ai obtenues sont que les logements seraient prêts en mars ou en avril.

M. GUAY: C'est parce qu'il y a un de vos ministres qui a, entre autres, annoncé que dans la seule région de Gaspé, on pouvait passer de 80 à 150 unités, qu'on avait encaissé l'argent qu'il fallait.

M. BOURASSA: Là, je dois lire la déclaration du ministre en question.

UNE VOIX: Il y a deux déclarations. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela? Il bousille tout le programme qui avait été établi, et puis...

M. BOURASSA: Je lirai ses déclarations, je n'ai pas encore eu le temps de lui en parler.

M. GUAY: De toute façon, cela relève maintenant d'un nouveau ministre.

M. BOURASSA: Le ministère des Travaux publics relève maintenant du futur ministère de l'Équipement.

M. GUAY: Est-ce que le nouveau ministre est tenu par les déclarations faites par l'ancien ministre?

M. BOURASSA: Je lirai les premières déclarations et j'en discuterai avec le nouveau ministre.

M. GIRARD: M. Coulombe.

M. COULOMBE: Oui, M. Bourassa a cinq thèses en ce qui regarde l'assurance-maladie. Est-ce qu'il serait faux de dire que la loi sera modifiée concernant le désengagement, mais que par contre en ce qui regarde le supplément d'honoraires, c'est à étudier ou encore le gouvernement gardera sa position tel qu'il l'a mentionné il y a quelque temps?

M. BOURASSA: Ce que je vous dis, c'est que la deuxième étape qui avait prévue par M. Castonguay est la commission parlementaire; demain, M. Castonguay donnera son point de vue au début de la séance, et là, la position du gouvernement dans ses détails... C'est comme je vous dis,

M. COULOMBE: M. Bourassa, si vous me le permettez, ma deuxième question: est-ce que le 1er novembre serait la date d'échéance pour la mise en application du régime?

M. BOURASSA: Je vous ai dit que je n'avais pas l'intention de vous donner aujourd'hui la date d'échéance. Je m'excuse.

M. GIRARD: Mademoiselle Altschul.

Mlle ALTSCHUL: Au sujet de la réunion de vendredi, M. Bourassa; je présume que c'est à huis clos?

M. BOURASSA : Pardon?

Mlle ALTSCHUL: La réunion de vendredi, est-ce que c'est à huis clos? Pouvez-vous nous dire où et vers quelle heure? Est-ce qu'il se fera un communiqué ou une rencontre avec la presse? nous sommes prêts à améliorer la loi si on nous prouve qu'elle doit être améliorée. C'est la position pour le bien de la population, alors, nous ne la changera pas.

M. BOURASSA: Il y aura un communiqué quant à l'endroit, cela devait être à Montréal, disons qu'avec la commission parlementaire cela peut modifier.

M. GIRARD: M. Phizicky, M. Reid, M. McKenzie, M. Dupré, M. Poisson.

M. PHIZICKY: Est-ce que la publication de ce document sur le coût de la confédération veut dire que le gouvernement accepte tous les chiffres là-dedans?

M. BOURASSA:] Le communiqué explique, le point de vue du gouvernement.

M. GIRARD: M. McKenzie.

M. McKENZIE: Une question M. le premier ministre, plutôt une suggestion ou une demande. C'est un document très technique...

M. BOURASSA: Sans le moindre doute, c'est pour ça que cela m'a pris un peu de temps à le lire.

M. McKENZIE: ... à toute sorte d'interprétations. Est-ce qu'à un moment donné on pourrait avoir une rencontre, peut-être avec vous ou avec les fonctionnaires les questions qui en ressortiront.

M. BOURASSA: D'accord, on m'a dit que c'est M. Parizeau qui était responsable de l'étude. Je ne sais pas s'il serait disponible.

M. McKENZIE: Non, mais très sérieusement est-ce qu'à un moment donné on pourrait envisager un...

JOURNALISTE: Est-ce une invitation que vous lancez à M. Parizeau?

M. BOURASSA: Je ne lance pas une invitation, mais il me parle des fonctionnaires responsables de l'étude. On m'a dit que c'était M. Parizeau. Du moins il a travaillé en partie à l'étude s'il n'a pas été le principal responsable.

M. McKENZIE: Est-ce que vous seriez prêt?

M. BOURASSA: Je n'ai pas d'objection.

M. GIRARD: Il reste M. Reid, M. Dupré et M. Poisson qui ont à poser leurs questions.

M. REID: D'abord, à propos de la situation dans la santé est-ce que le gouvernement est au courant qu'il y a déjà des médecins-spécialistes qui refusent des rendez-vous à leurs patientes enceintes?

M. BOURASSA: Je suppose que le ministère de la Santé voit à prendre les mesures pour protéger la population.

M. REID: Quelles mesures?

M. DUPRE: M. Bourassa vous nous avez dit que M. Castonguay donnerait demain un point de vue initial au sujet de l'assurance-maladie. Est-ce que le point de vue de M. Castonguay sera celui du gouvernement et à ce moment-là est-ce que M. Castonguay maintiendra les positions tenues jusqu'à présent?

M. BOURASSA: À la deuxième question, demain vous serez fixés. Quant à la première question, il n'est pas du tout question qu'il y ait la moindre brèche dans la solidarité ministérielle sur l'assurance-santé.